

Bon No: 004417693	1ere Gachée: 15:13 (1) Quantité: 3.00 m3	Date: 23/02/2026 référence commande(2):	ROG200226120518	Zone: TRANSPORT TOI	
client: 412748 chantier: 274808	CLIENT COMPTANT ASSUJ REI 51520 AMENAGEMENT 23 AV ROGER SALENGRO 06.58.17.84.65 51430 Tinquieux			Véhicule: M87 8x4 ROUXEL BRIS M87 BRISMONTIER	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	température: vitesse du vent: validité:
15:20					CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 
code Béton PJDER3C330	désignation(6)(8) DESACTIVE	certification	classe d'exposition(3) XF2	Classe Chlorure CL 0,40	consistance(7) S3 Dmax 10
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C25/30	
appellation commerciale DESACTIVE Dm10 Htm S3 CEM2 330					
Propriétés particulières spécifiées					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
LOCATION TAPIS AU TOUR CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE REP		F.SYNTHETIQUES EA ISOSPHERE 5140 PRE 5480/4700		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:			

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1